

# Challenge Paul LIOT.

A la fin de chaque saison de chasse, le Club récompensera désormais le Basset Hound qui aura été désigné comme le meilleur représentant de la race dans les épreuves de travail.

Pour concourir, un chien devra avoir, au cours de la dernière saison, obtenu TROIS BREVETS DE CHASSE, dont UN au moins lors d'une épreuve organisée par le Club du Basset Hound.

Par ailleurs, sa participation à DEUX brevets organisés par le Club sera exigée.

Seuls seront bien évidemment retenus, les brevets de chasse délivrés au cours d'épreuves officielles françaises de travail pour chiens courants. Le type de l'épreuve est indifférent, qu'il s'agisse d'épreuves C (sur lièvres), D (sur lapins) ou E (sur chevreuils).

La saison des brevets terminée, afin de permettre la sélection, chaque membre du Club, dont un ou plusieurs chiens répondront aux critères énoncés, sera tenu d'adresser au responsable de ce concours, la justification des points obtenus par ses chiens.

Le propriétaire devra être membre du Club et à jour de cotisation.

Sera déclaré « MEILLEUR BASSET HOUND DE CHASSE POUR LA SAISON ... » le chien qui aura totalisé le plus grand nombre de points au cours de ses trois meilleurs brevets, dont l'un au moins au cours d'une épreuve organisée par le Club du Basset Hound.

Si des modifications aux présentes règles s'avéraient nécessaires, elles seraient adoptées avant le début de chaque saison de chasse, et publiées en temps utile dans le bulletin.

En cas d'égalité de points, le brevet serait décerné au chien ayant obtenu le meilleur brevet organisé par le Club. Si par hasard il y avait encore égalité, il serait décerné au chien le plus âgé.